

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 214

Artikel: Le shah reconnaissant
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027517>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Villars-Vert: l'arrogance d'un propriétaire

A la limite des communes de Fribourg et de Villars-sur-Glâne, les immeubles sis à Villars-Vert, et plus particulièrement le numéro 19, propriété du mystérieux «Ensemble de biens Alpha», sont depuis plus de neuf mois au centre d'un dur conflit qui oppose les locataires au porte-parole des propriétaires, M^e Pierre Jung de Neuchâtel. Mettant en cause quelque 450 locataires, et dévoilant les limites bien fragiles des procédures de conciliation existantes, l'affaire dépasse très nettement le simple cadre local.

Un grand coup

Le 24 octobre dernier, le Mouvement populaire des familles convoque une conférence de presse pour informer l'opinion publique sur les différents problèmes posés par les récentes mesures fédérales contre les loyers abusifs et soulève à ce propos l'affaire de Villars-Vert. Un mois auparavant en effet, M^e Jung, gérant de ces immeubles, avait signifié à plusieurs de ses locataires la résiliation de leurs baux, espérant ainsi frapper un grand coup et effrayer des récalcitrants qui contestaient un décompte de chauffage abusif, comme cela fut reconnu plus tard. Stupéfaits, les locataires touchés demandaient au propriétaire-gérant de bien vouloir motiver cette résiliation. Celui-ci répondait qu'il n'est pas d'usage que le propriétaire motive un congé « restant tout de même libre, malgré le « droit au logement », de choisir les locataires qu'il veut ». Dans la même lettre, l'avocat neuchâtelois, bon prince, faisait bénéficier le Mouvement populaire des familles du conseil avisé suivant : « Ne gonflez pas trop vos adhérents de sorte qu'ils ne s'attirent pas des ennuis disproportionnés ».

Le 7 décembre 1972, une entrevue réunit à la Viennoise des représentants des divers intéressés en présence de M^e Jung. Un terrain d'entente

semble trouvé, l'accord intervenu verbalement devant être confirmé quelques jours plus tard par quatre locataires du numéro 19. C'est compter sans l'entêtement du gérant-propriétaire qui, le 12 décembre 1972, fait brusquement machine arrière et se rétracte sur plusieurs points contenus dans l'accord du 7 décembre. Toujours sur le même ton, M^e Jung conclut sa lettre du 12 décembre en ces termes : « Car rien n'empêchera les propriétaires, s'ils le décident, lassés de l'attitude revendicatrice et désagréable d'un groupe de meneurs, de garder (l'immeuble, *réd.*) en partie ou totalement vide pendant un ou plusieurs mois ». Mais le cynisme n'a pas de limites !

Mettant ses menaces à exécution, M^e Jung refuse catégoriquement le 21 décembre 1972, de pourvoir au remplissage de la citerne à mazout qui ne contient plus assez de combustible pour chauffer l'immeuble jusqu'à la fin de l'année. Se fondant sur un accord soi-disant intervenu lors de l'entrevue du 7 décembre, accord qu'il avait lui-même refusé de contresigner, il rappelle qu'il revenait aux locataires eux-mêmes de commander le mazout, sous réserve d'une ratification par la gérance du choix du fournisseur et du prix de la marchandise : « S'il vous plaît de vivre en kolkhoze, faites-le, mais faites-le bien ».

Il n'y a pas de petits profits

Se trouvant dans un cas d'extrême rigueur, les locataires passent commande au livreur le plus offrant en cette veille de Noël. Ils constatent en passant que l'usage de la ristourne prend des proportions énormes au désavantage des locataires, le prix du jour du mazout facturé aux locataires étant bien supérieur au prix réel payé par la gérance qui prélève au passage une généreuse commission pour ses faux frais !

C'est de ce dossier chargé qu'est saisie le 30 janvier 1973 la commission de conciliation du Grand Fribourg. Manœuvre ? M^e Jung se fait représenter par un jeune stagiaire à qui il n'avait donné aucun pouvoir de décision.

Un accord intervient cependant aussi bien sur le décompte de chauffage, sur les arriérés nombreux, sur les sommes consignées, que sur la facture de mazout, acceptée par le jeune stagiaire. Tout est bien qui finit bien ? Ne nous y trompons pas, le compromis doit encore être ratifié dans les quinze jours par le sieur Jung, propriétaire-gérant.

Le mal est fait

Même si la conciliation intervenait, il faut bien dire qu'elle ne résoudrait pas grand-chose. Les principaux intéressés, devant les pressions exercées notamment par certains co-locataires, ont préféré renoncer à la lutte et ne demandent qu'à s'en sortir sans frais, avant d'aller habiter en d'autres lieux.

Les abus, eux, subsistent !

Preuve en soit cette lettre de la gérance Gêrac SA : « Nous remarquons que, ensuite de cette décision, l'immeuble SI Villars-Vert 19 voit le total des frais de chauffage diminuer d'environ 1500 francs par rapport aux trois immeubles route de Villars-Vert 21, 23 et 25 qui lui sont absolument semblables en contenance et en mètres cubes chauffés ». Conclusion de la gérance : « Nous vous saurions gré de ne pas vous en vanter auprès des locataires des autres immeubles ».

Le shah reconnaissant

Le ridicule de centaines de policiers casqués, armés des derniers gadgets de l'arsenal anticontestataire, déployés en force pour empêcher la manifestation de protestation contre la venue du shah à Genève et au BIT ; les protestations que leur engagement avait suscitées dans la presse internationale (la locale, Jack Rollan excepté, restant plus réservée) ; tout cela M. Schmitt, chef de la police genevoise, ne l'aura pas supporté en vain. Le shah vient en effet de faire remettre à chaque policier une médaille d'or : grande pour les chefs, petite pour les subordonnés.